

REGLEMENT DU KID MANIA FRANCE – 24 MX

Ce règlement mis à jour le 24 mars 2018 devra se conformer aux autres règlement de la discipline édictés par l'Ufolep.
Règlement dans le cadre strict du Kid Mania France Ufolep de Motocross.

Article 1. Définition.

L'Ufolep et le COPIL des Sport Mécaniques Moto organisent avec le concours d'un Comité Départemental Ufolep qui peut déléguer à un club l'organisation du :
KID MANIA FRANCE Ufolep de Moto-Cross - 24 MX

Article II. Catégories.

Seulement les pilotes éducatifs peuvent participer au Kid Mania France – 24 MX selon la répartition suivante :

- Série 50 cc à variateur automatique à partir de 6 ans
- Série 65 cc à partir de 7 ans et jusqu'à 11 ans (à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant)
- série 85 cc à 150 cc 4 temps à partir de 7 ans et jusqu'à 11 ans (à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant)
- série quad à partir de 6 ans et jusqu'à 11 ans (cylindrée à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant)

Les motos électriques seront acceptées sous réserve de conformité à la réglementation en vigueur avec fourniture de la fiche technique permettant d'identifier sa puissance afin de l'affecter à la catégorie correspondante.

Article III. Participant(e)s.

Le Kid Mania France Ufolep de Moto-Cross – 24 MX est ouvert aux pilotes « éducatifs » titulaires d'une licence Ufolep R6 « école de conduite » en cours de validité et dont l'âge minimum est fixé à 6 ans.

Pas de dérogation aux conditions d'âge minimum.

ECOLE DE CONDUITE SOLO QUAD

Ages	Cylindrées
6 ans	50 cc Variateur automatique
7/11 ans	50 cc à 150cc 4T à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.

3.1 Inscription.

Les inscriptions sont sous la responsabilité conjointe du Délégué départemental, du Responsable de la Commission Technique départementale et des animateurs des écoles de conduite.

Le nombre d'inscriptions est limitée à 480 pilotes éducatifs solos et à 40 pilotes éducatifs quads. Il n'y a pas de nombres d'inscriptions « minimum » ou « maximum » par département.

Le tarif des engagements est de 30€ par pilote pour l'ensemble des 2 jours de rassemblement.

3.2 Homologation des Licences.

Tous les pilotes éducatifs inscrits devront être en possession de leur licence régulièrement homologuée, 15 jours avant la date du rassemblement du Kid Mania France Ufolep – 24MX

Article IV. Machines.

4.1 Sécurité et bruit.

Elles devront être conformes aux normes du constructeur ainsi qu'à la législation et aux règles de sécurité et de cylindrée et règles technique conformément au Règlement Technique général (cf. document : RA7_-_Règlement Technique général).

Avant chaque rencontre, les machines pourront être vérifiées et tout changement concernant les éléments doivent être signalés au commissaire du parc fermé qui pourra effectuer un nouveau contrôle.

Toute machine jugée non conforme pourra être refusée au départ par le Directeur de Course.

Le carburant sera issu des pompes routières

4.2 Numéros et plaques.

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course.

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite et le sigle de la fédération autre que l'Ufolep ne pourra apparaître.

Toutes autres marques distinctives (nom prénoms logo, Ufolep) doivent être discrètes (hauteur 3 cm max sur) les plaques avant et latérales.

4.2-2 Dimensions des plaques et numéros.

Elles seront au nombre de 3 (2 latérales et une frontale).

Dimensions des chiffres raisonnables.

Pour les quads, les plaques avant et les arrières sont demandées.

Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis.

4.2-3 Affectation des numéros.

Les numéros seront affectés par les organisateurs.

L'attribution des numéros s'opèreront, dans la mesure du possible en fonction des souhaits des pilotes éducatifs, dans l'ordre d'arrivée des engagements et en fonction de leur série.

Le non-respect de la numérotation attribuée entraînera d'éventuelles sanctions (cf. Article 13.3).

Article V. Épreuves.

5.1 Candidature à l'organisation.

La candidature est à adresser au COPIL des Sports Mécaniques Moto et à l'Ufolep Nationale.

Pour être examiné, le dossier devra comporter le cachet du Comité départemental et la signature de son Président.

Article VI. Parcours.

6.1 Le Circuit.

Largeur de la ligne de départ : 42 mètres. (Départ sur une seule ligne)

Longueur de la ligne de départ : 70 mètres minimum à 125 mètres maximum, dépourvue de difficulté dangereuse sur la ligne et à son extrémité.

Largeur de la piste moto solo : 4 mètres minimum, 6 mètres souhaités.

Largeur de la piste quad : 5 mètres mini, 8 mètres souhaités.

Développé de la piste : 1500 mètres minimum, 1800 mètres souhaités.

6.2 Conformité du circuit.

Le circuit sur lequel sera organisée l'épreuve du Kid Mania France Ufolep de Moto-cross – 24 MX sera visité par le COPIL des Sports Mécaniques Moto, devra être homologué et être à jour de l'agrément annuel.

Article VII. Organisation matérielle.

7.1 Nombre maxi de pilotes

-Nombre maxi de pilotes par manche éducative **moto solo : 40**

-Nombre maxi de pilotes par manche éducative **quad : 20**

7.2 Les aménagements :

Le Comité organisateur devra prévoir :

-Une ligne de départ et d'arrivée matérialisées et situées devant les postes de direction de course

-Une zone de panneutage doit être prévue au bord de la piste. Pour des raisons de sécurité cette zone doit être bien visible par les pilotes et ne doit pas être située avant ou après un saut, mais doit se trouver hors trajectoire. Elle doit comporter une entrée et une sortie distinctes, contrôlée à tout moment par un commissaire de piste.

-Un parc fermé à proximité du départ : les concurrents pourront y accéder sans avoir à emprunter la piste de course, il devra être aménagé de façon à permettre aux concurrents d'y poser leur machine.

Les machines y seront 10 minutes avant le départ (parc interdit à toute personne non autorisée par l'organisateur).

7.3 Dispositifs nécessaires :

Le Comité Organisateur devra prévoir :

-Un engin de terrassement pour réfection de la piste

-Les dispositions nécessaires pour que le circuit puisse être emprunté par n'importe quel temps

A savoir :

-Dans le cas d'une piste impraticable, la possibilité de déviation des parties rendues difficiles

-Dans le cas d'un terrain poussiéreux, un système d'arrosage obligatoirement prévu en tout point du circuit qui pourrait souffrir de la poussière même lorsqu'il s'agit de montées ou de descentes

N.B. : Il est conseillé aux Organisateurs de solliciter l'avis du Directeur de course avant de procéder à un quelconque arrosage.

7.4 Installations :

Le Comité Organisateur devra prévoir :

- Des sanitaires
- Les répartir entre la zone publique et le parc pilotes

Article VII. Inscriptions

Les inscriptions seront réalisées par les comités départementaux auprès de l'Ufolep 23 à l'adresse suivante :

COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP 23
3 Place Varillas
23000 GUERET

ET dans la limite de 480 places pour les solos et 40 places pour les quads, au-delà de ces quotas, nous procéderons à une liste de réserve en fonction de la date d'arrivée des inscriptions (cachet de la poste faisant foi).

Tarif de l'inscription : 30€ par pilote avec **3 accès maximum** par enfant (1 accompagnateur, 1 panneuteur, 1 mécanicien)

Tarif Entrée par journée : 5€

Le bulletin d'engagement est disponible en annexe de ce document.

Cette demande d'engagement devra être accompagnée d'un chèque d'engagement de 30€ libellé à l'ordre de l'UFOLEP 23 ainsi que d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour de la confirmation d'engagement.

Clôture des engagements le 13 juin 2019

UFOLEP 23

Véronique Michnowsky Forichon

Déléguée départementale

ufolep23@wanadoo.fr

[05 44 30 07 96](tel:0544300796)

MOTO CLUB DE LA BRIONNE

Didier Givernaud

Président

didier.givernaud@orange.fr

[06 70 52 80 94](tel:0670528094)

DEMANDE D'ENGAGEMENT KID MANIA France UFOLEP

PARTICIPANT

NOM _____ Licence 2018/2019 N° _____
Prénom _____ Test pilotage _____
Date naissance _____ Club _____
Adresse _____ Moto Marque _____
_____ Type _____
Tél. fixe _____ Cylindrée _____
Portable _____
Mail _____

ÉPREUVE

LIEU : LA BRIONNE (23000) DATE : les 13 et 14/07/2019 Organisateur : MC LA BRIONNE

Fait à _____ le _____ Signature pilote

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les pilotes mineurs)

Je soussigné _____ père, mère, tuteur*

Responsable du pilote _____

l'autorise à participer à l'épreuve motocycliste désignée ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature des parents

*

Rayer les mentions inutiles

Compléter toutes les rubriques et adresser cette demande avant le 13 juin 2019 ainsi que le chèque d'inscription de 30€ (à l'ordre de l'Ufolep 23) et une enveloppe timbrée à votre adresse au Comité départemental UFOLEP 23 – 3 place Varillas – 23000 GUERET

Réservé à l'Organisateur



NOM _____ Moto Marque _____

Prénom _____ Type _____ Cylindrée _____

Vous êtes inscrit pour l'épreuve du **KID MANIA France UFOLEP 2019** Votre numéro

Catégorie _____

N°

Ce coupon de confirmation d'inscription est accompagné d'un plan d'accès ainsi que des horaires de course pour les 2 journées.